



## Les Balades de Nina / RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ASSOCIATION LES BALADES DE NINA > Association de bien-être canin Loi 1901  
<https://balader-son-chien.com> - RNA : W172008413

Les Balades de Nina est une association de loi 1901 qui a pour objet : Le bien-être canin

### Dans ce but, l'association aura notamment pour activité :

- de socialiser les chiens en compagnie de leur propriétaire en groupe limité de balader en liberté, laisse ou longe selon la nature et l'objectif de la balade
- de re-socialiser les chiens dits en difficultés face à leurs congénères et à l'Homme de mettre en place (via des partenaires) des activités de bien-être canin en compagnie de leurs propriétaires
- de transmettre des informations sur le bien-être canin et son utilité au grand public
- de transmettre des informations sur le comportement canin et ainsi de sensibiliser adultes et enfants aux précautions à prendre avec son chien,
- de développer via des partenaires, des activités de loisir avec son chien afin de renforcer la complicité

Le participant devra s'acquitter de l'adhésion ; parapher et signer le présent règlement avant de participer à une quelconque activité. Il devra transmettre sa Responsabilité Civile (RC) à jour et son chien devra être également à jour de ses vaccins. Le vaccin contre la rage sera conseillé mais non obligatoire. Les chiots devront avoir reçu le rappel de vaccins avant une quelconque rencontre ou participation à une première balade collective.

### Les tarifs :

L'adhésion annuelle est de 20 euros et ouvre droit aux différentes balades canines proposées :

Une rencontre individuelle sur le terrain sera demandée afin de cerner les besoins de chaque participant et afin d'y observer son chien. Le chien pourra être testé si nécessaire avec un autre chien préparé à la rencontre.

- En aucun cas le participant ne tiendra l'organisateur et/ou référent de la balade ou l'association responsable des accidents provoqués par un chien du groupe.
- Tout acte de violence, de mauvais comportement envers d'autres participants, envers son chien ou celui des autres, entraînera automatiquement son exclusion de l'association.
- Chaque participant doit prévenir l'association ou le référent si son chien a un trouble du comportement ou s'il a un doute sur sa sociabilité

Paraphe :

## 1 Les Activités

### 1 / Les Balades en libre et randonnées

Pour toute participation aux balades de socialisation, il sera demandé de respecter la réglementation suivante :

- L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident survenus avant, pendant et après la balade. Chacun est responsable de son (ses) chien(s) et accompagnant(s) mineur(s).
- La composition des chiens est étudiée au préalable pour une meilleure entente du groupe de balade. Le participant devra respecter les conseils ou le refus du référent (ou coordinateurs de balade) si son chien ne convient pas au groupe concerné par la balade organisée.
- Absolument tous les chiens sont admis sans préjugés au sein des groupes de balade à partir du moment où ils sont socialisés correctement. La seule restriction se porte sur une éventuelle maladie contagieuse de votre chien ou les chiennes qui auraient leurs chaleurs.
- La longe sera conseillée pour les chiens qui ont une tendance à fuguer (après acceptation du référent).
- Chaque participant devra suivre les consignes du référent de la balade. Toute personne ne respectant pas les consignes sera exclue de la balade.
- Chaque participant devra arriver à l'heure fixée par le référent. S'il ne prévient pas de son retard ou s'il a un retard de plus de 5 min, il ne fera pas partie de la balade.
- Afin d'ouvrir les balades à un maximum de participants, une seule balade par semaine est autorisée (hors accompagnement sur les balades chiots ou petits loups). Toutefois, un participant souhaitant effectuer une autre balade peut le faire, si celle-ci n'est pas complète 24h00 avant son début.
- Si une restriction ou une interdiction est imposée par la commune ou tout autre organisme de l'Etat, il se devra de la respecter.

### 2 / Les activités à thème

Les activités à thème permettent aux participants et leur chien de renforcer leur complicité par le jeu, l'apprentissage et la mise en confiance face à son environnement. Tous les chiens sont admis sauf maladie contagieuse et femelles en chaleur. Ces activités varieront selon les saisons.

Ces activités permettent :

- Renforcer la complicité
- Apprendre à connaître son chien et à respecter sa nature
- Appliquer l'obéissance déjà acquise
- Se dépenser dans la bonne humeur
- Se détendre tout en apprenant à avoir confiance en son chien
- Apprendre et connaître son environnement et ce qui le compose

Paraphe :



## Les Balades de Nina / RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### 2 / Les séances de resocialisation

Les séances de resocialisation concernent les chiens dits en difficultés face à leurs congénères ou humains. Les chiens agressifs seront acceptés uniquement s'ils ont en parallèle des cours chez un éducateur canin. L'obéissance devra être acquise avant de participer à ces séances ainsi que la maîtrise de son chien. Les maîtres devront être préparés aux confrontations entre chiens qui peuvent être parfois impressionnantes. Les participants devront suivre scrupuleusement les conseils donnés par le référent, séance après séance.

### 3 / Participation aux activités publiques

Des participations bénévoles pourront être proposées pour différentes activités liées au Public (salon, médiation en établissement, sensibilisation grand public...)

Des partenariats avec des professionnels permettent de répondre également à vos besoins.  
Contacter le secrétariat ou envoyer un mail à [contact@balader-son-chien.com](mailto:contact@balader-son-chien.com)

## 2 Utilisations des photos et vidéos

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos ainsi que les vidéos prises lors de la balade dans le but de promouvoir cette activité sur tout support. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication des photos et vidéos, ils doivent expressément en informer les organisateurs :

Je souhaite que mes photos et vidéos soient utilisées par l'association

Je ne souhaite pas que mes photos et vidéos soient utilisées par l'association

Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- > Diffusion sur la page FB : Les Balades de Nina (Charente-Maritime)
- > Diffusion sur pages et sites dédiés aux chiens ou disposés à promouvoir notre activité (médias...) et sur notre site internet [balader-son-chien.com](http://balader-son-chien.com)
- > Les photos participeront aussi à conserver une mémoire de ces moments partagés avec nos animaux et les autres promeneurs.

J'accepte en signant ce contrat que mon visage ainsi que celui de tout membre de ma famille ou amis apparaissent sur les photos qui seront publiées.

En signant ce contrat, j'accepte les conditions mentionnées ci-dessus et m'engage à les respecter. >

Signature avec mention « Lu et approuvé »